

Membres

Conditions d'adhésion & avantages

1. CONDITIONS D'ADHESION

Peut être membre, toute association, fondation ou autre structure jouissant de la personnalité morale, qui poursuit, au niveau cantonal, des buts tendant à l'amélioration de la qualité de vie des aînés.

2. COTISATION

Le montant actuel de la cotisation s'élève à :

- CHF 100.-/an pour les structures fonctionnant intégralement avec des bénévoles
- CHF 200.-/an pour les structures employant des salariés

Le montant est dû dans son intégralité, quel que soit le mois de l'année où l'institution rejoint la plateforme.

L'adhésion peut faire l'objet d'une demande écrite en tout temps.

Il incombe au comité de valider l'adhésion d'un nouveau membre, qui est par la suite invité à se présenter lors de l'Assemblée générale d'Agora Vaud, tenue chaque année au mois de juin.

3. AVANTAGES MEMBRES

Créer des synergies avec un vaste réseau

En intégrant la plateforme, les organisations bénéficient d'un accès privilégié à un vaste réseau de partenaires favorisant ainsi l'émergence de nouvelles collaborations. Elles peuvent partager leurs expériences, leurs bonnes pratiques ou alors leurs préoccupations.

Accroître sa visibilité

Agora Vaud sert de plateforme de promotion pour les événements, les ateliers et les activités organisés par ses membres. Elle négocie également des partenariats avec des entités externes dans le but de mettre en place des actions de communication gratuite pour ses membres, augmentant ainsi leur visibilité.

Faire entendre sa voix

Les associations membres peuvent, à travers la plateforme, faire part à l'Etat des difficultés rencontrées sur le terrain et émettre des recommandations dans le but d'améliorer le bien-vieillir des seniors vaudois.

Bénéficier de conseils ciblés

Les associations peuvent bénéficier de conseils dans des domaines multiples et variés. Agora Vaud vous renseignera directement ou cherchera l'interlocuteur le plus à même de vous aider ou de partager son expérience.